

La direction générale de la DGFiP veut imposer de nouvelles contraintes dans la gestion des postes « au choix" par l'instauration d'un nouveau « suivi des compétences » quinquennal qui peut déboucher :

- sur une obligation de mutation ;
- ou sur une nouvelle période probatoire avec mise en place d'un dispositif de formation et d'un nouveau bilan au bout d'un an qui peut également se conclure par une obligation de mutation.

Les IFIP, malgré les contraintes liées à leurs postes, leurs compétences spécifiques et la qualité des services qu'ils rendent à l'administration, risquent désormais "l'inadéquation" et la mutation d'office à la discrétion du chef de service !

La CGT a manifesté son désaccord complet sur les fiches proposées par l'Administration. Elle a décidé de s'exprimer dans le cadre du groupe de travail sur les mutations du 5

octobre 2016 pour défendre les droits des agents et expliquer la dangerosité d'un tel dispositif.

ces derniers jours des agents de BERCY ont été convoqués pour leur annoncer la suppression de leur poste et leur demander de faire une mutation.

Une pétition intersyndicale est diffusée dans les services centraux avec organisation de points de tractages sur les différents sites

fichiers: Télécharger petition_centrale.pdf (834.84 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des sections
Public: Mobilisations 2017

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank